



Union
syndicale
Solidaires

Communiqué de presse

Paris, le 11 mai 2021

Il faut organiser la vaccination des personnels maintenant !

Le gouvernement a annoncé que la vaccination deviendrait possible sans critères spécifiques à compter du 12 mai. Il s'agit à ce stade uniquement d'occuper les créneaux de rendez-vous libres. Les inégalités sont criantes d'un territoire à l'autre : certains disposent de nombreuses possibilités de bénéficier du vaccin, tandis qu'elles sont très rares dans d'autres. Ce sont les femmes, largement majoritaires dans l'Éducation nationale qui seront encore pénalisées dans cette situation. En effet, dans les territoires où les créneaux sont rares ou presque inexistants, il faudra batailler après la journée de travail pour chercher des créneaux de vaccination.

Cette stratégie du chacun pour soi est largement insatisfaisante. Elle marque l'incapacité du gouvernement à organiser la vaccination massive des personnels au contact du public, en particulier dans l'Éducation nationale. Pour SUD éducation, il est urgent et nécessaire de planifier et mettre en œuvre une vaccination de masse à l'échelle des départements pour tous les personnels de l'Éducation nationale. L'administration doit mobiliser les médecins du travail et réserver des créneaux de vaccination mis à la disposition des personnels, et diffuser l'information. Aujourd'hui, le ministère se contente du silence et de l'inaction. Les personnels sont ainsi renvoyés à la prise de rendez-vous individuels alors que les classes ont repris sur l'ensemble de l'amplitude horaire de la maternelle au lycée, et que les autotests promis depuis deux semaines n'ont toujours pas été livrés dans la majorité des établissements.

Le ministère n'a non plus donné aucune instruction visant à délivrer de manière systématique des autorisations d'absence aux personnels qui auraient obtenu un rendez-vous, par la force des choses la veille pour le lendemain. Cette situation place les personnels dans une situation d'inégalité de traitement. Si les autorisations d'absence sont refusées par la hiérarchie, les personnels comme les AESH et les assistant-e-s d'éducation, ou les personnels administratifs, bénéficieront de possibilités encore plus maigres d'être vaccinés.

Fédération SUD Éducation

31 rue de la Grange aux Belles,
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Solidaires Fonction publique a soulevé la question lors d'une réunion avec la ministre de la fonction publique. Cette dernière a répondu à Solidaires que cette situation est préoccupante et doit être réglée. SUD éducation ne manquera pas de tenir informé-e-s les agent-e-s de l'évolution de la situation. D'ici-là, SUD appelle tous les personnels qui obtiennent un rendez-vous pour se faire vacciner à exiger de bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence : la santé des personnels ne doit pas être une variable d'ajustement de la gestion de l'établissement